



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

PLAN D'INTENTIONS CANTONAL 2025-2028 DES HAUTES ÉCOLES VAUDOISES
DE TYPE HES

Des axes de développement pour orienter les HES vaudoises vers l'avenir

Les hautes écoles de type HES ont connu pendant plus de 20 ans une phase d'évolution positive avec un nombre d'étudiantes et d'étudiants en croissance constante. Dans un contexte de tassement des effectifs contrastant avec des secteurs économiques en tension, devant prendre en compte une contraction des financements à disposition, le Conseil d'Etat expose, dans un projet de décret, son souhait de projeter les HES vaudoises vers des orientations stratégiques en adéquation avec les enjeux sociétaux actuels et à venir.

Le plan d'intentions cantonal des hautes écoles vaudoises de type HES (PIC) est l'instrument stratégique du Conseil d'Etat qui lui permet d'orienter les HES vers les priorisations souhaitées pour le Canton, à l'instar des plans stratégiques dévolus à l'Université de Lausanne (UNIL) ou à la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud). Le PIC permet également de porter le positionnement vaudois au sein de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO), dans laquelle sont intégrées les HES vaudoises.

Pour la période 2025-2028, le Conseil d'Etat souhaite que soient adressés quatre enjeux clés : la contribution à la réduction de pénurie de professionnels qualifiés ; la flexibilité et l'agilité dans les parcours de formation ; l'accompagnement de la transition numérique/digitale et des transformations liées à l'IA ; la contribution au développement d'une société dont les besoins évoluent constamment. Afin d'inscrire au travers de l'activité des hautes écoles les enjeux précités, trois axes stratégiques ont également été déterminés.

Le premier axe est intitulé « des hautes écoles dont l'offre de formation évolue constamment pour répondre à la transformation des besoins des terrains professionnels ». Il traduit le souhait de voir les HES poursuivre et intensifier encore leurs efforts pour adapter et optimiser leur offre de formation grâce à des interactions

constantes avec les milieux professionnels. Ce lien étroit doit permettre aux HES d'anticiper les besoins du terrain, notamment par la prise en compte des pénuries dans le but de contribuer à diminuer le manque de personnel qualifié. Adaptation des programmes de formation, facilitation de l'insertion professionnelle, partenariats avec les milieux socio-économiques et sanitaires, développement d'une offre de formation continue correspondant aux besoins des terrains professionnels ou, encore, promotion des secteurs en tension sont autant de leviers que le Conseil d'Etat souhaite que les HES développent.

Le deuxième axe porte sur « des hautes écoles reconnues comme au service des changements sociétaux et génératrices d'innovations ». Cet axe repose également sur les liens de proximité que les HES entretiennent avec le tissu régional. Par leurs activités de recherche appliquée, les HES peuvent générer l'innovation et la transposer rapidement au profit du terrain, que ce soit dans des domaines techniques, sociaux, sanitaires, économiques ou artistiques. Le Conseil d'Etat est convaincu que les HES vaudoises peuvent prendre encore davantage de place dans le paysage national et international de l'innovation, servant ainsi de véritable levier pour une transformation profonde de la société.

Le troisième axe met l'accent sur le réseau des HES vaudoises. Le PIC concerne de manière directe les six HES que sont la HEIG-VD, l'ECAL, HESAV, La Source, la HETSL et l'HEMU, mais de manière indirecte il influence également les vingt-deux autres HES qui composent la HES-SO. L'axe « une constellation de hautes écoles qui anticipe et coordonne son évolution » permet de projeter la manière dont le Conseil d'Etat souhaite que les HES vaudoises fonctionnent, par la poursuite de leur travail en réseau, tout en continuant à rayonner de manière individuelle. Le Conseil d'Etat réaffirme par cet axe l'autonomie de chaque haute école, telle que prévue par la loi, tout en soulignant la confiance qu'il met dans la capacité des HES à développer ensemble ce qu'il est pertinent de mener en commun. Cet équilibre entre éléments particuliers et participation à des projets majeurs tant cantonaux que par domaine doit être maintenu. Cette manière de faire laisse ainsi l'opportunité à chaque haute école de briller et de se développer en démontrant ce qu'elle sait faire de mieux.

Par l'adoption du PIC pour la période 2025-2028 et sa transmission au Grand Conseil, le Conseil d'Etat projette une vision ambitieuse pour le domaine des hautes écoles de type HES, tout en veillant à ce que celles-ci déploient leurs compétences en faveur des enjeux sociétaux actuels et futurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 août 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

DEF, Jérémie Leuthold, directeur général de l'enseignement supérieur

TÉLÉCHARGEMENT(S)